

Charte informatique et conditions Générale d'utilisation des ressources numérique

Collège Saint Joseph – Lycée Saint Pierre

I - Généralités :

- 1- L'établissement scolaire d'enseignement Privé ; le Collège Saint - Lycée Saint Pierre disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi scolaire de vos enfants. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du (ou des) service(s) concerné(s) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : SIECLE et ANGE2D (base de données académique), Charlemagne (Logiciel de Gestion d'élèves et Familles), EcoleDirecte (Environnement Numérique de Travail), Koxo (Base de données pour les accès au réseau pédagogique de l'établissement), La vie scolaire.fr (Gestion des emplois du temps), BCDI (Gestion de prêts documentaires), AGBackup (Agent de sauvegarde). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et **en parfaite conformité à la nouvelle réglementation européenne RGPD**, nos prestataires s'engagent à ce que **vos données soient parfaitement sécurisées**. De plus, toute personne le souhaitant peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à Madame Henriot - Chef d'établissement du Collège Saint Joseph - Lycée Saint Pierre.
- 2- **Tous les élèves inscrits** peuvent bénéficier d'un accès aux ressources et services multimédias de l'établissement **après acceptation de cette Charte**. Pour les mineurs, la signature de la charte est subordonnée à l'accord et la signature des parents ou du représentant légal.
- 3- L'établissement s'engage à **préparer les élèves**, les conseiller et les assister dans leur utilisation des services proposés.
- 4- L'élève s'engage à **respecter la législation** en vigueur, et l'établissement est tenu d'en faire cesser toute violation.
- 5- L'utilisateur s'engage à n'effectuer aucune **copie** de logiciels commerciaux.

II – Accès aux ressources / Conditions d'utilisation / Services :

- 1- Les élèves inscrits, disposent d'un accès au réseau local et internet grâce à une authentification individuelle sur ce réseau.
- 2- Les élèves ont obligation de s'identifier dès lors qu'ils utilisent le matériel informatique et multimédia, toute usurpation sera passible de sanctions.
- 3- Les élèves s'engagent à ne pas divulguer leur identifiant et mot de passe.
- 4- L'accès aux ressources doit se faire accompagner d'un adulte.
- 5- La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication ne doit répondre qu'à **un objectif pédagogique et éducatif**.
- 6- L'établissement s'efforce de **maintenir les services accessibles** en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions.
- 7- L'utilisateur **ne doit pas effectuer d'activité accaparant les ressources informatiques** et pénalisant la communauté scolaire (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, encombrement des boîtes aux lettres électroniques...).
- 8- L'élève s'engage à **ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services**, et notamment à ne pas utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité, ne pas introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), ne pas modifier sans autorisation la configuration des machines.

IV - ENT :

Les élèves et parents disposent d'un Environnement Numérique de travail via une connexion sécurisée et individuelle, **ils s'engagent à l'utiliser quotidiennement**, afin de se tenir informés de toutes les activités de la vie scolaire notamment les changements d'emploi du temps, les aménagements horaires, les activités pédagogiques...

V – Gestion accès internet :

- 1- L'accès à internet est conditionné par l'acceptation de cette charte mais également par l'acceptation de la version numérique qui devra être lu et validé lors de la première utilisation.
- 2- Conformément à la loi, l'établissement utilise des « Blacklists » afin de protéger nos élèves, mais aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement ne peut être tenu responsable de la non-validité des ressources consultées.
- 3- Le Chef d'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.

VI – Stockage et données : ENT et réseau local.

- 1- Les élèves disposant d'un accès personnel sécurisé, peuvent stocker des documents à la condition que ceux-ci respectent un caractère pédagogique.
- 2- Les administrateurs se réservent un droit de vérification, et éventuellement de suppression en cas de non-conformité ou de surcharge.

VII – Contrôles, surveillance et Sanctions

- 1- L'ensemble du réseau dispose de moyens permanents de surveillance.
- 2- L'établissement dispose de caméras de surveillances disposées aux abords de l'établissement, le système de gestion est soumis aux conformités liés à la sécurité des données personnelles.
- 3- Les administrateurs se réservent également le droit d'user de tous les moyens logiciels et matériels à leur disposition afin de surveiller l'activité du réseau informatique. Tous les éléments recueillis pourront être présentés et faire état de preuve contre l'utilisateur responsable de faits passibles de sanctions.
- 1- En cas de violation de la charte, l'établissement pourra appliquer une suspension d'accès au réseau pendant une période plus ou moins longue, mais aussi suivant la gravité, décider de sanctions disciplinaires à l'encontre de l'utilisateur.
- 2- L'établissement étant tenu par la loi de signaler toute violation constatée des lois, l'utilisateur s'expose donc également à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

L'élève et les parents reconnaissent avoir pris connaissance de la présente charte des conditions générale d'utilisation et s'engagent à les respecter.

Le : _____ à :

L'élève :

Les parents :